



**SYTRAL**  
MOBILITÉS

en  
**COVOIT**  
Rendez-vous

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
Septembre 2024

**EN COVOIT' RENDEZ-VOUS :  
PRÈS D'1,6 MILLION D'HABITANTS BÉNÉFICIENT DÉSORMAIS  
DU SERVICE PUBLIC DE COVOITURAGE INITIÉ PAR SYTRAL MOBILITÉS**

En complément de ses actions sur les transports en commun, SYTRAL Mobilités intervient sur le covoiturage en lien étroit avec ses territoires membres. « **Notre objectif est de répondre au mieux aux besoins de déplacements des habitants dans des territoires très diversifiés. En périphérie des cœurs de ville ou en milieu rural, la mobilité repose majoritairement sur l'automobile. Dans ces contextes, le développement des transports en commun est complété par la promotion du covoiturage** » présente Bruno Bernard, président de la Métropole de Lyon et de SYTRAL Mobilités.

Cette dynamique s'inscrit dans les objectifs portés par le plan national pour favoriser le covoiturage de courte distance qui a été mis en place pour la période 2023-2027. Poursuivant l'objectif de multiplier par trois le nombre de trajets effectués en covoiturage, ce plan vise à soutenir financièrement les collectivités pour le fonctionnement de lignes de covoiturage, le dispositif d'incitations financières aux covoitureurs ou encore pour la mise en place de voies réservées.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2024, la Métropole de Lyon et la Communauté de communes de la vallée du Garon ont délégué leur compétence « mobilités partagées », incluant le covoiturage, à SYTRAL Mobilités. Cette délégation de compétence s'est concrétisée par une nouvelle plateforme de mise en relation « En Covoit' Rendez-vous » qui compte déjà plus de 30 000 inscrits. « **Depuis près de 6 mois, l'élargissement de la plateforme de covoiturage de la Métropole de Lyon à la Communauté de communes de la vallée du Garon permet aux usagers de se mettre en relation pour partager les trajets** », déclare Damien Combet, Vice-Président à la Communauté de communes de la vallée du Garon.

Au 1<sup>er</sup> septembre 2024, quatre nouveaux EPCI confient leur compétence covoiturage à SYTRAL Mobilités : la Communauté de communes de l'Est lyonnais, la Communauté de communes Pays mornantais, la Communauté de communes des Vallons du Lyonnais et la Communauté de communes du Pays de l'Arbresle. « **Avec son large périmètre géographique et de ses compétences, SYTRAL Mobilités peut proposer une stratégie commune aux différents territoires, notamment grâce au déploiement d'une plateforme de réservation unique et de lignes de covoiturage** », explique Bruno Bernard, avant d'ajouter : « **Ce sont ainsi plus de 100 communes et près de 1,6 million d'habitants qui bénéficient désormais d'un service public de covoiturage lisible, accessible et simple d'utilisation** ».

Les élus des territoires concernés soulignent l'intérêt du covoiturage : « **Dans les territoires moins denses où l'usage de la voiture est fort, partager un véhicule pour un même trajet est une solution de mobilité tout à fait adéquate** », constate Virginie Chaverot, Vice-Présidente à la Communauté de communes du Pays de l'Arbresle. « **Avec le renfort d'offre sur les lignes de transports en commun et une plateforme unique de mise en relation, les habitants ont différentes solutions à disposition pour se déplacer à moindre coût** » ajoute Pascal Outrebon, Vice-Président à la Communauté de communes Pays mornantais.

**CONTACTS PRESSE :**

Lodoïska DE GOUVION SAINT-CYR - [gouvion@sytral.fr](mailto:gouvion@sytral.fr) / 06 71 18 32 66  
Daniel KOROLOFF - [koroloff@sytral.fr](mailto:koroloff@sytral.fr) / 06 20 83 61 71

« Une plateforme unique de mise en relation est une avancée notable pour les usagers qui souhaitent s'organiser pour partager un trajet » se réjouit Daniel Malosse, Président de la Communauté de communes des Vallons du Lyonnais. « Partager un trajet avec des inconnus n'est pas évident. Dans le déploiement de cette plateforme de mise en relation, la sécurité des usagers est une priorité » précise Daniel Valéro, Vice-Président à la Communauté de communes de l'Est Lyonnais.

Le service En Covoit' Rendez-vous, opéré par Karos, permet aux conducteurs de bénéficier d'une incitation financière et aux passagers abonnés TCL, Cars du Rhône et Libellule, de covoiturer gratuitement dans une logique de complémentarité et d'intermodalité. Plus précisément, l'incitation financière des collectivités s'applique pour les trajets entre 5 et 30 km : le conducteur perçoit 2€ par passager dans la limite de deux trajets par jour.

<b>Trajets entre 0 et 5 km</b> pas de soutien de la collectivité	Le conducteur perçoit 1€ par passager Le passager paie 1€ par trajet
<b>Trajets entre 5 et 20 km</b>	Le conducteur perçoit 2€ par passager Le passager abonné transports en commun : gratuit Le passager non abonné transports en commun : 0,5€ par trajet
<b>Trajets entre 20 et 30 km</b>	Le conducteur perçoit 2€ + 0,1€/km pour les km au-delà de 20 Le passager abonné transports en commun : gratuit Le passager non abonné transports en commun : 0,5€ par trajet
<b>Trajets de plus de 30 km</b> pas de soutien de la collectivité pour les km au-delà de 30	Le conducteur perçoit 2€ + 0,1€/km pour les km au-delà de 20 Le passager abonné transports en commun : 0,1€/km pour les km au-delà de 30 Le passager non abonné transports en commun : 0,5€ par trajet 0,1€/km pour les km au-delà de 30

Afin de faciliter et d'encourager l'utilisation du covoiturage, la Métropole de Lyon et SYTRAL Mobilités déploient également une voie dédiée au covoiturage et aux véhicules propres sur la M6/M7, des aires dédiées dans chaque commune de la Métropole et des places réservées dans le récent parc-relais TCL de Saint-Genis-Laval Hôpital Lyon Sud facilitant ainsi la connexion avec le réseau de transports en commun.

« Le covoiturage présente l'intérêt de partager les coûts pour les usagers, ce qui n'est pas négligeable au regard du contexte économique actuel », commente Bruno Bernard. « Avec ces quatre nouveaux EPCI qui rejoignent la Métropole de Lyon et la CCVG, le service En Covoit' Rendez-vous concerne désormais la moitié des territoires du ressort de SYTRAL Mobilités. D'ici au printemps 2025, l'ensemble des EPCI auront rejoint ce dispositif et proposeront ainsi à leurs habitants et entreprises un service performant et harmonisé à l'échelle du territoire unifié de l'établissement public. »

Des études sont par ailleurs en cours pour développer un nouveau service de mobilités partagées, En Covoit' Lignes, réseau d'infrastructures sur le territoire. « L'objectif de ce réseau de lignes de covoiturage est de mailler le territoire en capitalisant sur le succès de Lane, ligne de covoiturage entre la Métropole de Lyon et la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère qui existe depuis 2020 » précise Jean-Charles Kohlhaas, 1<sup>er</sup> Vice-Président de SYTRAL Mobilités.

#### CONTACTS PRESSE :

Lodoïska DE GOUVION SAINT-CYR - [gouvion@sytral.fr](mailto:gouvion@sytral.fr) / 06 71 18 32 66  
Daniel KOROLOFF - [koroloff@sytral.fr](mailto:koroloff@sytral.fr) / 06 20 83 61 71



## Le covoiturage avec En covoit' Rendez-vous, comment ça marche ?

À tout moment, sur l'application Karos – covoiturage quotidien, rejoignez le groupe « En Covoit' Rendez-vous » pour être mis en relation, en quelques clics.



**CONTACTS PRESSE :**  
Lodoïska DE GOUVION SAINT-CYR - [gouvion@sytral.fr](mailto:gouvion@sytral.fr) / 06 71 18 32 66  
Daniel KOROLOFF - [koroloff@sytral.fr](mailto:koroloff@sytral.fr) / 06 20 83 61 71